



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

93,1^{re} Rue Ouest
Lot 4 730 026
Cadastre du Québec
Propriétaire : Monsieur Pierre Morin

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre de fermer par des murs l'abri d'auto existant pour le transformer en bâtiment secondaire contigu avec une marge latérale Sud à 0,46 m au lieu de 1,5 mètre sur une profondeur maximale supplémentaire vers l'arrière de 1,52 mètre et avec une marge avant suivant l'alignement existant de la façade du bâtiment principal.

Le tout tel qu'exigé au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 avril 2022 à 19 heures, à la salle du conseil de la Ville de Macamic au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 1^{er} mars 2022.


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe